

*Assurance-chômage--Loi*

autres pays quand il s'agit d'améliorer la productivité par la mise au point de produits de haute technologie et d'accentuer la formation de notre main-d'oeuvre.

Quant à savoir à quel point nous pouvons tirer profit de la technologie, tout dépend des compétences de gens qui l'orientent, la maintiennent et l'exploitent. Dans ce contexte, le développement, d'une main-d'oeuvre qualifiée sera un facteur déterminant de notre prospérité économique à venir.

D'après un récent rapport du Conseil économique du Canada, 85 p. 100 de toutes les sociétés interrogées comptent utiliser une technologie informatisée d'ici 1990. Ce rapport dit aussi que les sociétés qui adoptent de nouvelles techniques sont généralement celles qui prennent de l'expansion plus rapidement que leurs concurrentes et deviennent plus efficaces qu'elles. Le résultat est clair. Nous avons la responsabilité d'orienter nos ressources vers l'instruction et la formation de manière à avoir des travailleurs compétents qui assurent la compétitivité des industries. Nous parlons ici d'une responsabilité que partagent le gouvernement fédéral et le secteur privé; en fait, tous les Canadiens la partagent également.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vise à mettre en pratique ces objectifs, à réaffecter nos ressources pour améliorer la quantité et la qualité de la formation. Elle encourage aussi l'industrie à jouer un rôle de premier plan dans la formation, comme cela s'est fait au Japon, aux États-Unis et dans d'autres grandes nations économiques du monde. Outre l'accroissement de la formation des travailleurs, nous utiliserons le programme d'assurance-chômage à des fins plus constructives dans le cadre de cette stratégie. Nous insisterons davantage sur le développement actif des travailleurs au lieu de fournir une aide financière passive. Au lieu de leur donner un chèque quand ils tombent en chômage, nous leur assurerons une formation et leur donnerons une compétence professionnelle qui leur permettra de se tailler une place sur le marché du travail et de conserver leur emploi.

À l'heure actuelle, nous consacrons près de 12 milliards de dollars à l'assurance-chômage et seulement 1,8 milliard à des programmes conçus pour aider les gens à réintégrer le marché du travail. Il est évident que, si nous voulons préparer les Canadiens aux emplois des années 1990, nous devons les aider à acquérir les compétences nécessaires.

C'est pourquoi le projet de loi C-21 donne une grande expansion aux programmes de mise en valeur des ressources humaines dont est assorti le programme

d'assurance-chômage. Il dégage les ressources dont les travailleurs ont absolument besoin pour pouvoir occuper des emplois productifs à long terme. Le budget de mise en valeur des ressources humaines du programme d'assurance-chômage s'élève à un peu plus de 400 millions de dollars par année. Loin de comporter les réductions dont parlent les députés de l'opposition, le projet de loi C-21 aura pour effet de porter ce chiffre à plus de 1,4 milliards de dollars, soit plus du triple du budget actuel.

Nous sommes convaincus que les Canadiens veulent travailler. Ils veulent apporter leur contribution à la communauté nationale. C'est pourquoi nous proposons que les prestataires munis d'un plan financier et commercial valable puissent employer leurs prestations au paiement des frais de premier établissement d'une entreprise. Nombreux sont ceux qui, après avoir travaillé pendant plusieurs années pour une entreprise, souhaitent se mettre à leur propre compte. Peut-être parce que leur milieu de travail a changé ou qu'ils ont d'autres intérêts. Nous ne demandons pas mieux que de les rencontrer pour voir si nous pouvons les aider à créer leur propre entreprise.

Bénéficieront de ce régime non seulement les travailleurs entreprenants, mais toute la communauté nationale. Au lieu de rester chez eux ou—admettons le—de travailler au noir, les travailleurs pourront marcher la tête haute comme tous ceux qui ont un produit ou un service légitime à offrir. Nous proposons également que les prestataires puissent recevoir une partie de leurs prestations d'assurance-chômage sous la forme d'une somme globale, car cela pourrait les aider à refinancer leur déménagement, s'ils souhaitent s'établir dans une région où leurs chances de trouver un emploi sont meilleures.

Nous n'oublions pas les travailleurs déplacés et âgés qui sont sans emploi à la suite de la fermeture d'une usine ou d'un ralentissement dans l'économie locale et dont les talents et l'expérience sont trop précieux pour qu'on les laisse de côté. Nous proposons une augmentation marquée du financement des ressources consacrées à l'élévation du niveau scolaire, au recyclage et à la recherche d'emplois, afin d'aider les travailleurs âgés à retrouver leur place sur le marché du travail. C'est là un fait établi dans certaines régions plus industrialisées du Canada où les travailleurs âgés sont parfois obligés de prendre une pré-retraite. Ils trouvent alors leur vie plutôt ennuyeuse et décident de retourner sur le marché du travail; ils s'aperçoivent à ce moment-là qu'ils ont besoin d'améliorer leurs compétences, afin de pouvoir se servir des nouvelles machines et des nouvelles technologies utilisées à l'heure actuelle dans l'industrie.